



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le douze (12) août deux mille vingt-quatre (2024), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2024-08-245 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2024
- 1.5. Projet Solotech – Reddition de compte à la MRC de Charlevoix
- 1.6. Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
- 1.7. FQM Assurances – Renouvellement du contrat d'assurance de dommages et autorisation du paiement de la facture
- 1.8. FQM – Suivi des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec
- 1.9. MRC de Charlevoix – Collaboration de la municipalité au projet de capsule vidéo pour les nouveaux arrivants

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie – Adoption de la politique portant sur les conditions de travail des employés du service incendie de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
- 2.2. Service incendie – Acquisition de la licence SURVI-Véhiculaire et achat d'une tablette

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Éclairage de rue – Entériner le mandat à S. Côté Électrique Inc. pour l'ajout d'un luminaire sur le chemin de la Traverse
- 3.2. Déneigements des chemins municipaux pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Octroi du contrat
- 3.3. Déneigement des infrastructures municipales pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Demande de prix
- 3.4. Résolution concernant la régularisation des titres de propriété de la municipalité sur l'emprise du chemin de l'Islet, la fermeture et abolition comme chemin public du tronçon de ce chemin public qui était montré au cadastre originaire, la réaffectation de certains lots à des fins d'utilité publique (parc) et comportant une offre de cession des lots formant cet ancien tronçon pour reconstituer le patrimoine des propriétaires riverains
- 3.5. Tonte des bords de chemins et autres infrastructures municipales – Paiement de la facture 001 de Jean-Philippe Dufour

4. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun.

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT

- 5.1. Projet Signature – Modification de la résolution 2024-06-211
- 5.2. Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Signature de l'entente financière avec le Fonds du Grand Mouvement de Desjardins
- 5.3. Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Signature de la convention d'aide financière avec Développement économique Canada
- 5.4. Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Signature de la convention d'aide financière avec la Ministre des Affaires municipales (Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - Axe Vitalisation)

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun.

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

2024-08-246 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

Adoptée

2024-08-247 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juillet 2024

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de juillet 2024, totalisant la somme de 370 578.93 \$.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS JUILLET 2024	
Masse salariale	21 168.01 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Juillet 2024	1 195.21 \$
Caisse Desjardins (RVER- Juillet 2024)	2 461.04 \$
Revenu Canada (remises Juillet 2024)	3 956.39 \$
Revenu Québec (remises Juillet 2024)	9 764.15 \$
Atelier Zig-Zag	4 656.49 \$
Bell Canada	263.10 \$
Bell Mobilité	193.28 \$
Carnaval IAC	500.00 \$
Festival des pompiers de Charlevoix	405.00 \$
HARP Consultant	12 824.31 \$
Hydro Québec	1 397.25 \$
MRC de Charlevoix- Surplus transport adaptée	37 188.68 \$
Pétro-Canada	514.09 \$
Pétrole Irving	902.40 \$
VISA Desjardins	5 765.29 \$
SOUS-TOTAL :	103 154.69 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	(94.05 \$)
Hydro Québec	3 988.66 \$
SOUS-TOTAL :	3 894.61 \$
COMPTES À PAYER	
ADMQ Zone 15- La Capitale	459.90 \$
Alimentation W. Boudreault	2.26 \$
AtelierVagabong	459.90 \$
Atelier Zig-Zag	114.95 \$
Bureauthèque Pro Inc.	601.71 \$
Énergie et Ressources naturelles	30.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour Inc.	290.48 \$
Entrepreneur F. Bouchard & Fils inc.	3 151.79 \$
Fédération québécoise des municipalités	1 183.38 \$
G. Perron Excavation	3 141.12 \$
Jérôme Desgagnés (remboursement dépense) (Prélèvement)	12.23 \$

La Coopérative de Câblodistribution de l'Île-aux-Coudres	316.99 \$
Langis Tremblay (remboursement frais de déplacement) (Prélèvement)	326.56 \$
Lettrage & Gravure Larouche	86.23 \$
Medimage	149.22 \$
MRC de Charlevoix (Prélèvement)	149 760.39 \$
PG Solutions	2 155.78 \$
Quincaillerie Gilles Jean	647.84 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	957.86 \$
Sani Charlevoix	1 540.68 \$
S. Côté Électrique Inc.	3 651.61 \$
Transport CRL	870.36 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats	12 302.20 \$
Visages régionaux	19 315.80 \$
SOUS-TOTAL :	201 529.24 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Automatisation JRT Inc.	189.46 \$
Endress + Hauser	2 235.11 \$
Entreprises d'Électricité Dufour Inc.	105.78 \$
Eurofins Environex	1 436.05 \$
Kemira Water Solutions Canada	10 896.90 \$
Laboratoire MAT	7 625.39 \$
Quincaillerie Gilles Jean	1 291.49 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	123.08 \$
Sani Charlevoix	3 338.59 \$
Transport CRL	2 078.17 \$
Transport R.J Tremblay	608.38 \$
Xylem Canada	32 071.99 \$
SOUS-TOTAL :	62 000.39 \$
TOTAL:	370 578.93 \$

Adoptée

2024-08-248 Projet Solotech – Reddition de compte à la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT le projet de salles virtuelles terminées;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux s'élève à 74 954.78 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide a été approuvée au montant de 66 031.45 \$ par la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de salles virtuelles avec Solotech soit financé par la MRC de Charlevoix pour un montant de 66 031.45 \$ et que la différence soit pris à même le surplus accumulé.

Adoptée

2024-08-249 Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **DE** demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- **DE** transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à Monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, à Madame Kariane Bourassa, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré à l'Assemblée nationale, à Madame Caroline Desbiens, députée de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans–Charlevoix à la Chambre des communes, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et à la MRC de Charlevoix.

Adoptée

2024-08-250 FQM Assurances – Renouvellement du contrat d'assurance de dommages et autorisation du paiement de la facture

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance de dommage auprès de FQM Assurances et d'autoriser le paiement de la facture au montant de 94 921.56 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-08-251 FQM – Suivi des négociations sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec

CONSIDÉRANT les négociations en cours sur la nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec;

CONSIDÉRANT le premier accord partiel conclu entre le comité de représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et des Villes de Montréal et de Québec pour l'ajout d'un second volet où les sommes qui y seraient consacrées seraient partagées, non seulement selon la population, mais également en tenant compte de facteurs de pondération comme l'indice de vitalité économique (IVÉ) et de l'indice d'éloignement/insularité;

CONSIDÉRANT que les parties n'ont pu s'entendre sur la proportion du montant total à octroyer à ce nouveau volet alors que la FQM réclame 10 % de l'enveloppe annuelle tandis que l'UMQ et les Villes de Montréal et Québec propose que seulement 1,5 % soit alloué de l'enveloppe annuelle y soit alloué;

CONSIDÉRANT que la valeur de la croissance passera de 647 M\$ en 2025 à 898 M\$ en 2028 l'enjeu de la répartition est très importante;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres sera directement impactée par la répartition de l'argent dans ce nouveau volet;

CONSIDÉRANT que le gouvernement doit trancher la question de la répartition sous peu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Christyan Dufour, maire afin de signer une lettre qui sera transmise à Madame Kariane Bourassa, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré à l'Assemblée nationale, afin de mettre de la pression et de l'informer de la situation actuelle concernant les négociations sur la nouvelles formule de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec.

Adoptée

2024-08-252 MRC de Charlevoix – Collaboration de la municipalité au projet de capsule vidéo pour les nouveaux arrivants

CONSIDÉRANT le projet de capsule vidéo de la MRC de Charlevoix afin de présenter les services et le fonctionnement de notre municipalité concernant les nouveaux arrivants sur notre territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la collaboration de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres à ce projet et de nommer Madame Sarah Renau-Céré, agente de développement local afin de collaborer avec le responsable de ce projet à la MRC.

Adoptée

2024-08-253 Service incendie – Adoption de la politique portant sur les conditions de travail des employés du service incendie de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par la conseillère Martine harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique portant sur les conditions de travail des employés du service incendie, et ce, rétroactivement au 1^{er} décembre 2023, laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027 et sera déposée sous la cote 305-140-2321.

Adoptée

2024-08-254 Service incendie – Acquisition de la licence SURVI-Véhiculaire et achat d'une tablette

CONSIDÉRANT l'offre de service de CAUCA centre d'expertise multiservice pour l'acquisition de la licence SURVI- Véhiculaire au coût pour la première année de 717.50 \$ plus taxes (467.50 \$ plus taxes en frais d'acquisition et 250.00 \$ plus taxes en frais récurrents annuels) et de 250 \$ plus taxes pour les années suivantes;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Communications Charlevoix pour l'achat d'une tablette au coût de 2 989.96 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de la licence SURVI- Véhiculaire auprès de CAUCA centre d'expertise multiservice au coût de 717.50 \$ plus taxes comprend 467.50 \$ plus taxes en frais d'acquisition, 250.00 \$ plus taxes en frais récurrents annuels et de procéder à l'achat d'une tablette auprès de Communications Charlevoix au coût de 2 989.96 \$ pour l'achat de la tablette. Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-08-255 Éclairage de rue – Entériner le mandat à S.Côté Électrique pour l'ajout d'un luminaire sur le chemin de la Traverse

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat à S. Côté Électrique Inc. pour l'ajout d'un luminaire sur le chemin de la Traverse, à proximité des terrains de Services Agri-Com R & D Inc et d'Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-08-256 Dénivellements des chemins municipaux pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat d'entretien hivernal de ses chemins municipaux pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé une soumission à la suite de cet appel d'offres, soit :

Aurel Harvey et Fils Inc. : 586 372.50 \$;
Construction St-Gelais : 582 926.70 \$;
F. Bouchard et Fils Inc. : 680 652.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse reçue est celle de Construction St-Gelais Inc. au coût de 582 926.70 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction St-Gelais Inc. Inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat d'entretien hivernal des chemins municipaux pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 à Construction St-Gelais Inc., au montant de 582 926.70 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-08-257 Dénéigement des infrastructures municipales pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 – Demande de prix

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher une demande de prix pour le déneigement des différentes infrastructures municipales, autres que les chemins municipaux, pour les saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, et ce, aux endroits suivants :

- sur les babillards municipaux;
- sur le site Internet de la municipalité;
- sur la page Facebook de la municipalité;
- à la télévision communautaire.

Adoptée

2024-08-258 Résolution concernant la régularisation des titres de propriété de la municipalité sur l'emprise du chemin de l'Islet, la fermeture et abolition comme chemin public du tronçon de ce chemin public qui était montré au cadastre originaire, la réaffectation de certains lots à des fins d'utilité publique (parc) et comportant une offre de cession des lots formant cet ancien tronçon pour reconstituer le patrimoine des propriétaires riverains

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la gestion du chemin de l'Islet depuis plusieurs décennies en fonction de son tracé actuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire, notamment en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, de l'emprise du chemin de l'Islet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'arpenteur géomètre Michel Picard afin d'effectuer le relevé exact de l'emprise du chemin de l'Islet, tel que défini à l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* et que les dispositions ont été prises, là où cela était nécessaire, afin d'immatriculer les lots au cadastre du Québec qui composent l'assiette du chemin de l'Islet afin que la Municipalité puisse, conformément à la loi, faire reconnaître son titre de propriété au bureau de la publicité des droits;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaffecter certains lots qui faisaient partie du chemin montré au cadastre originaire pour les affecter à l'usage de parc public qui correspond à leur usage réel et actuel;

CONSIDÉRANT, du même coup, qu'il est d'intérêt que la Municipalité ferme et abolisse l'ancien tronçon du chemin de l'Islet qui n'est pas réellement ouvert au public et d'offrir de rétrocéder les lots formant cet ancien tronçon aux propriétaires riverains pour reconstituer valablement leur patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE les lots formant l'ancien tronçon du chemin de l'Islet qui sera fermé et aboli n'ont aucune valeur économique dû au fait qu'ils ne peuvent être utilisés de façon autonome;

CONSIDÉRANT QUE lesdits lots sont, depuis plusieurs décennies, utilisés et occupés dans les faits par les propriétaires riverains sans soupçonner l'existence d'un chemin public sur le plan juridique sur leur terrain;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt, afin d'éviter tout litige, que la Municipalité cède lesdits lots pour une valeur nominale en offrant d'assumer les frais de notaire pour régulariser la situation et, en fonction de ce qui précède, que les cessions à intervenir doivent être considérées comme « à titre onéreux » au sens de l'article 6.1 du Code municipal, notamment en fonction des considérations qui précèdent qui sont à l'avantage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal reconnaît et approuve que les lots numéros 6 636 334, 6 636 333, 5 276 851, 6 636 331, 6 636 329, 6 636 327, 6 636 325, 6 636 323, 6 636 314, 6 636 320, 6 636 317 et 5 637 733 au cadastre du Québec correspondent à l'assiette du chemin de l'Islet, dont la Municipalité est propriétaire en vertu de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est mandatée, conformément aux articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* rendus applicables avec des adaptations nécessaires par l'article 247.1 de la même loi, afin de publier les deux avis requis dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité et afin de publier en temps utile au registre foncier la déclaration requise pour compléter les formalités légales à la reconnaissance du titre de propriété de la Municipalité sur lesdits lots;

QUE les lots numéros 6 636 313, 6 636 318, 6 636 316 et 6 636 315 soient fermés et abolis comme chemin public qui était montré au cadastre originaire et que lesdits lots soient affectés à des fins de parc public, soit l'usage qui correspond à leur usage réel et actuel;

QUE la Municipalité ferme et abolisse à titre de chemin public les lots numéros 6 636 307, 6 636 308, 6 636 309, 6 636 310, 6 636 311, 6 636 312 et 6 636 332 au cadastre du Québec, notamment parce que lesdits lots ne font plus partie de l'assiette du chemin de l'Islet depuis plusieurs décennies et que la Municipalité n'a aucun intérêt à en conserver la propriété à des fins d'utilité publique;

QUE la Municipalité cède, pour une valeur nominale, les lots concernés par cette fermeture et abolition comme chemin public municipal aux propriétaires riverains selon l'attribution suivante en fonction des informations disponibles au registre foncier :

Numéro de lot	Propriétaire(s) acquéreur(s)
6 636 307	Monsieur Yvan Harvey
6 636 308	Madame Élise Tremblay
6 636 309	Monsieur Jean-Claude Perron
6 636 310	Monsieur Marcellin Desgagnés et Madame Rolande Perron
6 636 311	Monsieur Jean-Claude Perron
6 636 312	Monsieur Lorrain Dufour
6 636 332	Motels L'Islet Inc.

QUE la Municipalité mandate la notaire Stéphanie Langlois au sein du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. pour procéder à la conclusion des actes notariés suivant le tableau qui précède, aux frais de la Municipalité, notamment afin d'éviter tout litige en rapport avec la régularisation des titres de propriété des propriétaires concernés et dans le contexte où chacun des lots n'a aucune valeur marchande en raison de leur situation et de leur configuration;

QUE monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés pour signer tout document utile et nécessaire à la réalisation des objets de la présente résolution, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour la signature des actes de cession des lots qui ont été fermés et abolis comme chemin public municipal suivant les dispositions de la présente résolution.

QUE les derniers nécessaires à la réalisation des objets prévus à la présente résolution soient puisés à même le fonds général.

Adoptée

2024-08-259 Tonte de bords de chemins et autres infrastructures municipales – Paiement de la facture 001 de Jean-Philippe Dufour

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture 001 de Jean-Philippe Dufour, au montant de 630.00 \$ concernant le mandat de tonte des bords des chemins de la Bourroche et du Bout-d'en-Bas, du stationnement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas et du chemin et du périmètre du bassin d'eau potable. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2024-08-260 Projet Signature – Modification de la résolution 2024-06-211

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-211 par laquelle la municipalité a choisi le terrain de jeux de l'Islet dans le cadre du Projet Signature, et ce, afin d'y faire des aménagements;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de jeux de l'Islet a déjà beaucoup de projet en cours et qu'à l'issue de ces derniers, le terrain sera bien aménagé;

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé à l'arrière de l'édifice municipal fait également partie des sites ciblés lors de l'étude par Rues principales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2024-06-211 concernant le choix de la municipalité et de plutôt sélectionner le terrain situé à l'arrière de l'édifice municipal pour que celui-ci soit aménagé dans le cadre du Projet Signature.

Adoptée

2024-08-261 Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Signature de l'entente financière avec Fonds du Grand Mouvement de Desjardins

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe à signer l'entente financière avec le Fonds du Grand Mouvement Desjardins pour le projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas.

Adoptée

2024-08-262 Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Signature de l'entente de contribution d'aide financière avec Développement économique Canada

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du Parc de la Point du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 250 000 \$ au Programme de développement économique du Québec/le programme pour la croissant du tourisme;

CONSIDÉRANT la réponse positive de la part de Développement économique Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Pamela Harvey, directrice-générale et greffière-trésorière ou, en son absence, Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe afin de signer la convention d'aide financière au montant de 250 000 \$ avec Développement économique Canada pour le projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas.

Adoptée

2024-08-263 **Projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas – Signature de la convention d'aide financière avec la Ministre des Affaires municipales (Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - Axe Vitalisation)**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du Parc de la Point du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - Axe Vitalisation;

CONSIDÉRANT la réponse positive de la part de la ministre des Affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Pamela Harvey, directrice-générale et greffière-trésorière ou, en son absence, Madame Roxane Pedneault, greffière-trésorière adjointe, afin de signer la convention d'aide financière au montant de 50 000 \$ avec la ministre des Affaires municipales pour le projet d'aménagement du Parc de la pointe du Bout d'en Bas.

Adoptée

2024-08-264 **Dépôt de rapports, comptes rendus et documents divers**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les documents ci-après énumérés aux archives de la municipalité :

- Ministre des finances du Québec – Aide financière de 736 582 \$ pour la TECQ 2024-2028, sous la cote de 206-130-2025;
- Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale (PAVRL) – aide financière maximale de 25 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'asphalte sur chemin de la Bourroche, chemin de l'Islet et chemin Tremblay, sous la cote de 602-000-2086;
- Carnaval IAC – Confirmation d'une aide financière de 2 500.00 \$ pour le projet de nouveau bloc sanitaire et de jeux d'eau et module de jeux au terrain de jeux de l'Islet, sous la cote 403-153-2045;
- Société des traversiers du Québec – Correspondance datée du 19 juillet 2024 de la pdg concernant l'avis de grève à la traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive, sous la cote 603-121-1512.

Adoptée

2024-08-265 **Mention de félicitations au Symposium « Aux couleurs du village »**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter une mention de félicitations aux organisateurs, bénévoles et artistes ayant participé à la première édition du Symposium « Aux couleurs du village » qui a eu lieu les 10 et 11 août derniers à l'église Saint-Louis.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h47.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 septembre 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.